



# Plans de relance des chantiers

COVID-19 // 2020-05-06



Commission des normes, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité du travail

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre les associations syndicales et les associations patronales qui a permis de déterminer les mesures à mettre en place sur les chantiers de construction pour réduire la contamination des travailleurs par la COVID-19. Les mesures s'appliquent dans le contexte d'une reprise des activités sur les chantiers et seront mises à jour régulièrement selon l'évolution de la situation de la pandémie et de l'analyse de problématiques spécifiques présentées.



## Présentation

---

Compte tenu de la situation entourant la COVID-19, nous voulons vous informer des mesures préventives que nous avons mis en place chez EMD-Batimo pour assurer la santé et la sécurité de nos employés et de nos partenaires. Ces mesures ont été déployées dès le début de la crise et ont évolué avec l'évolution de la situation.

Tout le personnel de bureau de EMD-Batimo travaille de la maison depuis le 16 mars dernier. Ils sont disponibles et continuent de faire avancer les différents projets.

Pour ce qui est de nos chantiers, nous procédons à leur réouverture graduellement. Nous avons remis en place toutes les mesures de sécurité déjà existantes avant la fermeture le 23 mars dernier en plus d'appliquer toutes celles recommandées dans les derniers jours par la CNESST. Nous avons établi une chaîne de communication efficace qui nous permet d'informer nos travailleurs et partenaires des règles en place et celles qui pourraient s'ajouter. Nos agents de sécurité aux entrées de nos chantiers nous soutiennent aussi dans nos efforts.

Nous suivons quotidiennement l'évolution de la situation liée à la COVID-19. Soyez assurés que la sécurité, la santé et le bien-être de nos employés demeurent au sommet de nos priorités.

Si vous avez des questions sur les mesures que nous avons mises en place pour minimiser les risques d'exposition, n'hésitez pas à nous contacter.

En attendant, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien alors que nous traversons tous cette situation sans précédent. Comme partenaires, coéquipiers et membres d'une seule grande famille, nous nous en sortirons ensemble.

Sincèrement,

Marc Dubuc & Francis Charron

# Table des matières

---

<b>Principales règles d'hygiène</b> .....	<b>5</b>
<b>Mesures préventives</b> .....	<b>7</b>
<b>Questionnaire sanitaire</b> .....	<b>12</b>
<b>Affichage</b> .....	<b>14</b>
<b>Solutions pour contrer les effets de la crise</b> .....	<b>19</b>
<b>Liens utiles</b> .....	<b>20</b>

**01**



## **Principales règles d'hygiène**

# Plan d'action pour limiter la transmission et les risques de propagation du virus

---



## **Laver vos mains souvent et soigneusement.**

Frottez pendant au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant à base d'alcool.



## **Toujours tousser ou éternuer dans un mouchoir**

et jeter les mouchoirs usagés dans la poubelle.



## **Évitez de toucher votre visage le plus possible.**

Surtout la bouche, le nez, et les yeux.



## **Vous êtes malade? Restez à la maison!**

Contactez votre ligne de santé publique locale si vous pensez être à risque de, ou exposé à la COVID-19.



## **Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces**

avec un désinfectant ou des lingettes à base d'alcool.



## **Laver vos mains avant de manger!**

**02**



## Mesures préventives

# Mesures préventives

---

EMD-Batimo doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Sur les chantiers, les employeurs et le maître d'œuvre ont les mêmes responsabilités pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Quant aux travailleuses et travailleurs, il leur appartient de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ceux-ci.

## **Distanciation Sociale**

L'employeur doit faire tout ce qui est possible pour planifier les travaux de façon à respecter une distance sociale de 2 mètres entre les travailleurs.

L'employeur doit aussi porter une attention particulière pour faire respecter la distance sociale de 2 mètres dans les situations suivantes : arrivée au chantier, pause, repas et sortie du chantier.

Il faut planifier la répartition des travaux dans le temps pour éviter la présence d'un grand nombre de travailleurs au même endroit, en même temps. Si une équipe de travailleurs est formée, il est recommandé de garder les mêmes travailleurs dans l'équipe.

Il peut arriver que le respect de la distanciation sociale ne soit pas possible pour une courte période en raison du travail à effectuer. Le travailleur doit donc toujours éviter de toucher son visage, et il doit tousser dans son coude.

Pour le transport des travailleurs, il est recommandé de réduire le taux d'occupation des véhicules à 50 %. La présence de 2 travailleurs dans un véhicule est acceptable.

Il est aussi recommandé d'éviter de tenir des réunions en personne; il faut plutôt privilégier le téléphone ou le Team.

## Accueil des Travailleurs

L'agent ou un représentant de EMD Construction doivent être avisés 24 heures à l'avance du nombre de travailleurs à se présenter sur le chantier.

Tous les travailleurs doivent :

- Prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène mises en place par EMD Construction, faute de quoi ils s'exposent et exposent son employeur à des sanctions.
- Passer par l'accueil obligatoire pour confirmer sa présence et compléter le questionnaire sanitaire quotidien sur l'évaluation de la santé. Le questionnaire doit comprendre les questions suivantes :
  - Est-ce que j'ai un des symptômes : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat?
  - Est-ce que je reviens d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
  - Est-ce que je suis en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?

\*À noter que si un travailleur répond oui à une de ces questions, il doit immédiatement retourner chez lui.

Avoir une copie papier ou électronique de leurs documents et cartes de compétence, pour minimiser les manipulations.

Si le travailleur répond oui à une de ces questions ou qu'un travailleur commence à présenter des symptômes pendant la journée, voici la procédure à suivre :

- Isoler le travailleur dans un local propre (identifié et aménagé au préalable).
- Faire porter un masque au travailleur.
- Contacter la ligne d'information sur la COVID-19 : **1 877 644-4545.**
- Suivre leurs instructions afin qu'ils puissent enquêter, circonscrire et identifier la source.
- Identifier avec qui le travailleur a été en contact sur le chantier.
- Désinfecter tous les espaces de travail et/ou outils utilisés par le travailleur.

## Mesures d'hygiènes

### *Lavage des mains*

Tous les travailleurs sur le chantier doivent se nettoyer les mains :

- en arrivant et en quittant le chantier.
- avant et après avoir fumer.
- avant de manger et après l'avoir fait.
- lors du passage aux toilettes.
- avant et après la pause.

Le lavage des mains doit se faire avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. S'il n'est pas possible d'avoir accès à du savon et à de l'eau, un gel à base d'alcool (60 % ou plus) peut être utilisé.

# Mesures préventives

---

- *Toilettes sur les chantiers*

Une toilette doit être mise à la disposition des travailleurs en tout temps. Pour les chantiers de 25 travailleurs et moins, une toilette chimique peut être utilisée. Pour les chantiers de 25 travailleurs et plus, il doit y avoir des toilettes à chasse ainsi qu'un lavabo, selon le Code de sécurité pour les travaux de construction.

Un lavabo alimenté avec de l'eau propre et tempérée doit être mis à la disposition des travailleurs dans chacune des toilettes à chasse. Il doit être maintenu en bon état de fonctionnement et de propreté.

De plus, les produits suivants doivent être mis à la disposition des travailleurs :

- Du savon ou une autre substance nettoyante.
- Un séchoir à mains, des essuie-mains enroulables ou des serviettes de papier.

Dans le cas où des serviettes de papier sont utilisées, des paniers destinés à les jeter après usage, sans contact si possible, doivent être disponibles.

Une affiche indiquant que l'eau n'est pas potable doit être apposée à la vue des travailleurs.

Le nettoyage des toilettes doit être fait au moins deux fois par quart de travail : au milieu et à la fin. Il est important de nettoyer les surfaces susceptibles d'être touchées par les travailleurs lors de leurs passages.

## *Espace de repas*

Pour les moments de pause ou de repas, plusieurs mesures doivent être respectées :

Il est important de nettoyer les tables de la salle à manger avant et après chaque utilisation. La salle à manger ainsi que ses appareils et accessoires (réfrigérateur, micro-ondes, chaises, poignées, etc.) doivent être nettoyés à chaque quart de travail.

Pour qu'une distance de 2 mètres entre les travailleurs, lors des repas, soit maintenue, il est recommandé d'ajouter des roulottes ou de prévoir plusieurs épisodes de repas pour éviter la présence de tous les travailleurs en même temps dans une même roulotte.

Il est aussi nécessaire de laisser un espace entre les vêtements de travail suspendus sur les crochets dans la roulotte et il est interdit d'entreposer des outils, des équipements et du matériel dans la salle à manger

### ***Outillage et équipement:***

Il est recommandé de ne pas partager les outils et items personnels (ustensiles, téléphone, vêtements) entre les travailleurs. Dans le cas des outils, si le partage est nécessaire, il faut les désinfecter entre chaque passation.

À la fin de chaque quart de travail, il est important de procéder au nettoyage et à la désinfection des outils et de l'équipement de travail partagés.

L'utilisation de gants par les travailleurs n'est pas une protection contre la COVID-19. Il faut continuer d'éviter de mettre ses gants ou ses mains dans son visage.

Pour enlever ses gants en évitant de se contaminer, il est recommandé de suivre la procédure prévue par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le port du masque ou de la visière est exigé uniquement lorsque les travailleurs doivent être à moins de 2 mètres de distance pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique.

À noter que le port de la visière ne doit pas représenter un risque supplémentaire pour la sécurité du travailleur dans la réalisation des tâches.

### ***Livraison***

Il y a une procédure stricte pour la réception des livraisons. Tout d'abord, le livreur doit se présenter à l'entrée du chantier :

- Pour un petit colis, le livreur le dépose à l'entrée. L'agent de sécurité demande au destinataire de venir chercher son colis.
- Pour un gros colis, le livreur reste dans son camion et le destinataire s'occupe de décharger le colis dans le camion.

### ***Autres mesures***

Il est interdit de fumer sur le site du chantier. Les fumeurs doivent aller à au moins 9 mètres du site du chantier et idéalement sur le domaine public.

Il est aussi interdit de cracher sur le chantier. Pour se moucher, il faut utiliser un mouchoir, le jeter à la poubelle et se laver les mains par la suite.

**03**



## Questionnaire sanitaire

# Questionnaire sanitaire

Ce document doit être dûment rempli et remis par les responsables de chaque entreprise quotidiennement. Le filtrage des employés doit être fait à l'entrée du chantier par un représentant de chaque entreprise.



## Mesures préventives chantiers – COVID-19

Questionnaire  
d'accueil journalier

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Svp répondre à ce questionnaire quotidiennement afin d'évaluer votre présence ainsi que celle de vos employés

### 1. Avez-vous, ou un de vos travailleurs actuellement les symptômes suivants?

Fièvre plus de 38 °C (100,4°F)  Oui  Non

Perte de l'odorat  Oui  Non

Toux  Oui  Non

Fatigue extrême  Oui  Non

Difficultés respiratoires  Oui  Non

### 2. Avez-vous, ou un de vos travailleurs été en contact avec une personne atteinte par la COVID-19?

Oui  Non

### 3. Avez-vous, ou un de vos travailleurs voyagé à l'extérieur du Canada en 2020

Oui Quelle était la date de votre retour? \_\_\_\_\_

Non

Je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et celles de mes \_\_\_\_\_ (nombres de travailleurs) employés. De plus, je m'engage à respecter et faire respecter les lignes directrices émises dans la CNESST-COVID-19 – Chantiers de construction.

NOM EN LETTRES MAJUSCULES \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

#### Note

Pour sa propre santé et la sécurité de ses collègues de travail, si le travailleur a répondu oui à l'une des questions, le travailleur doit retourner à la maison et composer le 1 877 644-4545 pour obtenir la marche à suivre.

Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle et l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la confidentialité de ces renseignements.



# Affichage

**emo batimo**  
CONSTRUCTION PROMOTEUR ET GESTIONNAIRE IMMOBILIER

## STATION DE LAVAGE



ÉVITEZ LA PROPAGATION DE COVID-19.

emo batimo **PRUDENCE** Prudence Vigilance Diligence emo-batimo.ca

**emo batimo**  
CONSTRUCTION PROMOTEUR ET GESTIONNAIRE IMMOBILIER

## LAVAGE DE MAINS OBLIGATOIRE



ÉVITEZ LA PROPAGATION DE COVID-19.

emo batimo **PRUDENCE** Prudence Vigilance Diligence emo-batimo.ca

**emo batimo**  
CONSTRUCTION PROMOTEUR ET GESTIONNAIRE IMMOBILIER

## GUIDE DE LAVAGE DE MAINS

ÉVITEZ LA PROPAGATION DE COVID-19.

 <b>1</b> Mouillez-vous les mains avec de l'eau tiède	 <b>2</b> Appliquez du savon	 <b>3</b> Lavez pendant 20 secondes	 <b>4</b> Rincez-vous bien les mains	 <b>5</b> Séchez-vous bien les mains	 <b>6</b> Fermez le robinet à l'aide d'un essuie-tout
--	---	--	---	--	--

 La paume et le dos de chaque main	 Entre les doigts	 Sous les ongles	 Les pouces
--	---	--	---

emo batimo **PRUDENCE** Prudence Vigilance Diligence emo-batimo.ca

**Différentes réactions possibles en contexte de pandémie reliée au coronavirus (COVID-19)**

Cette pandémie de coronavirus (COVID-19) constitue une réalité particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. En effet, dans un tel contexte, de nombreuses personnes vivent des réactions de stress, d'anxiété et de déprime. Cette fiche se veut un outil pour vous aider à mieux saisir les répercussions de telles réactions dans votre vie.

**Qu'est-ce que le stress ?**

Le stress est une réponse physiologique normale à une situation anormale. L'anxiété se manifeste lorsque nous croyons qu'un événement dangereux ou malheureux peut survenir et que nous l'anticipons. Chaque personne peut vivre de l'anxiété à des degrés et à une intensité qui lui sont propres. Sa perception de l'événement aura une grande influence sur l'intensité de l'anxiété vécue.

**Qu'est-ce que l'anxiété ?**

Contrairement à la peur qui est une réponse à une menace définie et bien réelle, l'anxiété est une réponse à une menace vague ou incertaine. L'anxiété se manifeste lorsque nous croyons qu'un événement dangereux ou malheureux peut survenir et que nous l'anticipons. Chaque personne peut vivre de l'anxiété à des degrés et à une intensité qui lui sont propres. Sa perception de l'événement aura une grande influence sur l'intensité de l'anxiété vécue.

**Qu'est-ce que la déprime ?**

Selon le Dictionnaire de la langue française, la déprime est un état passager de lassitude, de découragement et de tristesse. La déprime peut se manifester de différentes façons, tant sur les plans physique que psychologique, et son intensité varie d'une personne à l'autre.

**Manifestations possibles reliées au stress, à l'anxiété et à la déprime**

Les réactions de stress, d'anxiété et de déprime peuvent se manifester de plusieurs manières chez une personne, et ce, sur divers plans (physique, psychologique, émotionnel, comportemental).

**Sur le plan physique :**

- Maux de tête, tensions dans la nuque, problèmes gastro-intestinaux, etc.
- Difficultés de sommeil
- Diminution de l'appétit
- Diminution de l'énergie, sensation de fatigue

**Sur les plans psychologique et émotionnel :**

- Inquiétudes et inquiétude en lien avec le virus
- Sentiment d'être dépassé par les événements, impuissance
- Avoir un discours intérieur n'étant pas toujours le reflet de la réalité
- Vision négative des choses ou des événements quotidiens
- Présence de sentiments de découragement, d'insécurité, de tristesse, de colère

**Sur le plan comportemental :**

- Difficultés de concentration
- Irritabilité, agressivité
- Pleurs
- Isolement, repli sur soi
- Difficulté à prendre des décisions
- Augmentation de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments

**Quelques moyens d'améliorer la situation**

Toutes ces manifestations reliées au stress, à l'anxiété et à la déprime sont normales dans un contexte de pandémie. La plupart des gens possèdent les ressources et les facultés pour s'adapter à ce type de situation. Comptez d'abord à vos façons habituelles de vous adapter aux situations difficiles. Voici également d'autres moyens pour vous aider à mieux saisir les répercussions de ces réactions dans votre quotidien.

**S'informer :**

- Un manque d'information ou des informations contradictoires peuvent aggraver ces réactions.
- Informez-vous à des sources d'information fiables, notamment : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/la-covid-19>
- Méfiez-vous des nouvelles sensationnalistes provenant de sources plus connues ou diffusées, prenez le temps de valider l'information auprès des sources officielles reconnues ;
- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information au sujet de la COVID-19 et de ses conséquences, car une surexposition peut contribuer à augmenter vos réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.

**Quand devient-il nécessaire de chercher de l'aide?**

De façon générale, il est possible de surmonter les réactions de stress, d'anxiété et de déprime. Par contre, il se peut qu'après un certain temps (semaines ou mois), les malaises persistent et s'aggravent. Les signes qui suivent peuvent être un indicateur que votre état s'aggrave :

**Sur le plan physique :**

- Sensation d'étouffer, cœur qui bat plus vite, étourdissements, nausées
- Difficultés de sommeil importantes
- Diminution de l'appétit marquée pouvant être associée avec une perte de poids
- Manque d'énergie et fatigue marquée, apaisement

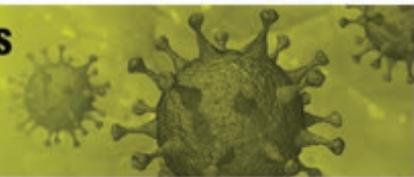
**Sur le plan psychologique et émotionnel :**

- Anxiété et peurs envahissantes
- Sensation de panique lorsque vous entendez parler du virus
- Pensées négatives envahissantes
- Perte de plaisir et manque d'intérêt envers les activités que vous avez l'habitude d'apprécier

**Sur le plan comportemental :**

- Difficulté à assumer les tâches quotidiennes

**Liste de vérifications  
quotidiennes  
COVID 19**



**Reprise des travaux sur les chantiers de construction**

QUESTIONS	OUI	PRÉCISIONS
Est-ce que l'employeur vérifie l'état de santé des travailleurs arrivant sur le chantier ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les travailleurs sont informés de quitter le chantier s'ils présentent un des symptômes ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que l'employeur a planifié les travaux pour respecter la distanciation sociale ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la distanciation sociale est respectée lors de l'entrée-sortie du chantier, lors des pauses, lors des repas ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que des toilettes sont accessibles sur le chantier ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les toilettes sont nettoyées deux (2) fois par quart de travail ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la table de la salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que la salle à manger est nettoyée chaque jour ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce qu'il y a présence d'eau et de savon pour se laver les mains ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que le taux d'occupation de la salle à manger et des autobus pour le transport des travailleurs est de 50 % ?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que les outils partagés ou les postes de travail (véhicules) sont nettoyés après chaque passation ?	<input type="checkbox"/>	

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Ligne d'information COVID-19 :  
1 877 644-4545  
Pour joindre un inspecteur de la CNESST :  
1 844 838-0808

Commission des normes, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité du travail  
cnesst.gouv.qc.ca

**LA DISTANCIATION SOCIALE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :**



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Utilisez les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques



Évitez le contact direct pour les salutations

**LES MESURES**



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Jetez vos mouchoirs dès l'utilisation

**EMPLOYEURS, ASS**



Planifier les tâches afin de respecter la distance sociale de 2 mètres



Rendre disponibles des produits de nettoyage et du savon

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
[cnesst.gouv.qc.ca/coronavirus](http://cnesst.gouv.qc.ca/coronavirus)



**COVID-19 : Informations**

**La Prévention...**

Une responsabilité collective

**Si vous avez les symptômes suivants?**

- | Toux sèche
- | Difficulté à respirer
- | Fièvre
- | Mal de gorge

**Et/ou que vous :**

- | Avez récemment voyagé à l'extérieur du Québec.
- | Avez côtoyé une personne revenant de voyage et qui a une maladie respiratoire.
- | Avez côtoyé une personne atteinte de la COVID-19.

**Comment se transmet-elle?**

La maladie peut se transmettre par :

- | Contact direct avec les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue.
- | Contact étroit et prolongé avec une personne infectée.
- | Contact indirect avec les mains, des objets ou des surfaces sur lesquels se retrouvent les gouttelettes expulsées par la bouche, le nez ou les yeux de la personne infectée.

**Combien de temps survit le coronavirus?**

En général, les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets :

- | **3 HEURES ENVIRON**  
sur les objets et surfaces sèches.
- | **6 JOURS**  
sur des objets humides ou surfaces humides.

**Comment puis-je prévenir l'infection par ce virus?**

- | Lavez-vous les mains souvent.
- | Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des gouttelettes lorsque vous toussiez ou éternuez.
- | Éviter le contact direct comme les poignées de main.

**N'ENTREZ PAS!**  
et **APPELEZ IMMÉDIATEMENT**  
**1 877 644-4545**

**Votre collaboration est requise pour assurer la sécurité de tous!**

## COVID-19 : MESURES DE SÉCURITÉ

Dans la situation actuelle, EMD-Batimo désire prendre toutes les précautions nécessaires sur ses chantiers pour assurer la sécurité et le bien-être de ses employés, de ses partenaires, de ses sous-traitants, de ses clients et de la collectivité.

**Avec  
votre support,  
nous y  
arriverons!**

Voici les mesures mises en place pour assurer votre protection :

Ajout de stations d'eau chaude et savon. Assurez-vous de laver vos mains régulièrement.

Assurez-vous de garder un mètre de distance avec les autres travailleurs.

Évitez les endroits communs tels que roulotte et salle de diner.

Et surtout, évitez à tout prix de vous rendre sur le chantier si :

**Vous présentez l'un des symptômes suivants (que les symptômes soient graves ou non)**

**Fièvre // Toux // Difficultés respiratoires**

**Vous avez voyagé dans une région touchée par le COVID-19.**

**Vous habitez avec une personne ayant récemment voyagé dans une région touchée par le COVID-19.**

**Vous avez été en contact avec une personne infectée par le COVID-19.**

**Votre collaboration est requise  
pour assurer la sécurité de tous!**

## Solutions pour contrer le stress, l'anxiété et la déprime associés à la Covid-19

L'actuelle pandémie de la COVID-19 constitue une réalité particulière et inhabituelle. Il est normal de vivre de la peur, du stress, de l'anxiété ou de la déprime.

Les moyens pour améliorer sa situation sont de bien s'informer, de prendre soin de soi et d'aller chercher de l'aide au besoin.

Voici des numéros de téléphone utiles pour avoir de l'aide :

Programme Construire en santé : **1 800 807-2433**

Service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social : **811**

Centre prévention du suicide : **1 866 277-3553**

## Liens utiles

ANNEXE A : Document du 31 mars de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :  
[Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs sur les chantiers de construction](https://www.inspq.qc.ca/publications/2950-travailleurs-chantiers-construction-covid19)  
(<https://www.inspq.qc.ca/publications/2950-travailleurs-chantiers-construction-covid19>)

ANNEXE B : Document du ministère de la Santé et des Services sociaux :  
[Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus \(COVID-19\)](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002471/)  
(<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002471/>)

ANNEXE C : Document de la CNESST :  
[Liste de vérification quotidienne – COVID-19](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Documents/liste-verification-construction-COVID-19.pdf)  
(<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Documents/liste-verification-construction-COVID-19.pdf>)

ANNEXE D : Affiche de la CNESST,  
[Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Pages/DC-900-1076.aspx)  
(<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Pages/DC-900-1076.aspx>)